

LOGIC INSTRUMENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2022 Résolution N° 8

LOGIC INSTRUMENT
Société Anonyme au capital de 86.471,22 Euros

12 Rue AMPERE
91430 IGNY

341 762 573 RCS Evry

Ce rapport contient 2 pages

Assemblée Générale Mixte
du 2 juin 2022

À l'Assemblée Générale de la société Logic Instrument,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira, sous réserve de l'adoption de la 7^{ème} résolution, le capital de votre société de 3.285.906,36 euros à 86.471,22 euros.

Boulogne Billancourt, le 26 avril 2022

FIDEREC AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Commissaire aux comptes



Adrien LECHEVALIER
Président